

## 1.11 Pauvreté en conditions de vie

La **pauvreté en conditions de vie** mesure conventionnellement la proportion de ménages qui déclarent au moins huit restrictions matérielles parmi une liste de 27 **difficultés**, regroupées en quatre grandes dimensions : insuffisance de ressources, retards de paiement, restrictions de consommation et difficultés de logement. Le seuil de huit privations est lui aussi conventionnel et ne doit pas être interprété comme un seuil absolu de vie décente. L'indicateur de pauvreté en conditions de vie correspond à une approche différente de celui de la pauvreté monétaire. De fait, les populations repérées par ces deux indicateurs de pauvreté ne se recoupent que partiellement et ces indicateurs évoluent de façon distincte.

En 2016, 11,9 % des ménages sont pauvres en conditions de vie. Depuis 2006, globalement orientée à la baisse, cette proportion oscille entre 13,3 %, son point le plus haut atteint en 2010, et 11,7 % son point le plus bas en 2015. Chacune des quatre dimensions de l'indicateur évolue avec ses particularités. Après une diminution régulière et marquée de 2007 à 2015, la part de ménages confrontés à des difficultés liées au logement augmente de près d'un point en 2016 (6,6 % de ménages concernés). Celle déclarant des retards de paiement (8,3 % en 2016) ou subir des restrictions de consommation (11,6 %) décroît depuis 2014. Quant à la proportion de ménages qui considèrent leurs ressources comme insuffisantes, elle

s'est stabilisée en 2016 (14,4 %) après le rebond constaté en 2014.

En 2016, comme les années précédentes, les ménages dont la personne de référence est au chômage sont particulièrement confrontés à la pauvreté en conditions de vie (46,1 %). Ils cumulent les difficultés : 42,8 % font face à des insuffisances de ressources et 19,3 % à des difficultés liées au logement. Plus le niveau de vie des ménages est faible, plus le taux de pauvreté en conditions de vie et la fréquence des différentes privations sont élevés : 32,5 % des ménages en dessous du 1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie sont pauvres en conditions de vie, 13,1 % entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> quintile et 1,8 % au-dessus du 4<sup>e</sup> quintile.

Les familles monoparentales sont les plus fréquemment pauvres en conditions de vie (27,3 % en 2016), suivies par les ménages de couple avec au moins trois enfants (17,8 %) et les personnes seules (14,0 %). À l'opposé, les couples sans enfant sont les plus épargnés, avec un taux de pauvreté en conditions de vie limité à 4,5 %.

Les ménages peu ou pas diplômés sont plus souvent pauvres en conditions de vie : 18,5 % des ménages dont la **personne de référence** est sans diplôme ou avec un BEPC ou un CEP sont pauvres en conditions de vie, 13,2 % pour celles détentrices d'un diplôme équivalent au CAP ou au BEP. Ce type de pauvreté est plus répandu chez les ménages dont la personne de référence est âgée de 30 à 44 ans (14,7 %), contre 8,9 % pour les 60-74 ans et 7,7 % pour les 75 ans ou plus. ■

### Définitions

**Pauvreté en conditions de vie** : manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré au niveau du ménage. En France, un ménage est dit « pauvre en termes de conditions de vie » lorsqu'il cumule au moins huit privations ou difficultés matérielles parmi 27 liées à l'insuffisance des ressources, aux retards de paiement, aux restrictions de consommation et aux difficultés liées au logement.

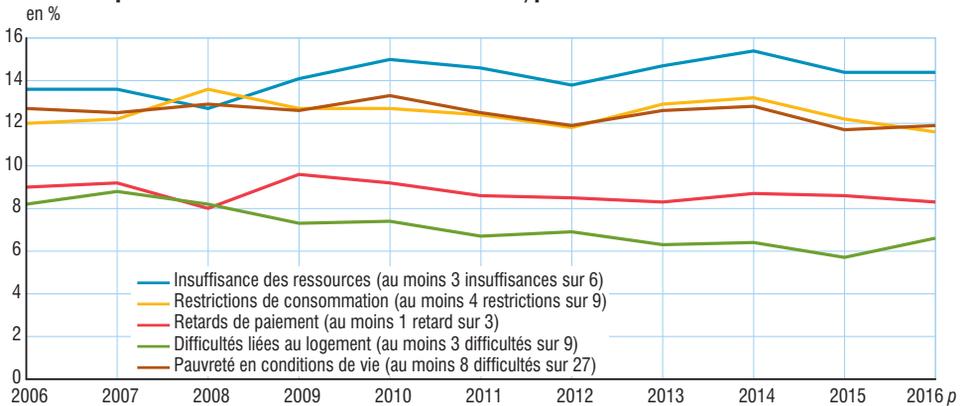
**Difficultés, personne de référence** : voir *annexe Glossaire*.

### Pour en savoir plus

- *Pauvreté en conditions de vie de 2004 à 2016, Enquête SRCV*, coll. « Insee Résultats », octobre 2017.
- « Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2013 », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2016.
- *Pourquoi l'indicateur de pauvreté en conditions de vie baisse malgré la crise économique ouverte en 2008 ?*, Document de travail de la Direction des statistiques démographiques et sociales, n° F1502, Insee, janvier 2015.
- « Des pauvres aux riches, la question des inégalités », in *Regards croisés sur l'économie 2/2008*, n° 4, éditions La Découverte, 2008.

# Pauvreté en conditions de vie 1.11

## 1. Taux de pauvreté en conditions de vie selon le type de difficultés rencontrées



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les revenus et les conditions de vie (SRCV), 2004 à 2016.

## 2. Pauvreté en conditions de vie et difficultés rencontrées selon les caractéristiques du ménage en 2016

en %

	Taux de pauvreté en conditions de vie (au moins 8 difficultés sur 27)	Insuffisance de ressources (au moins 3 insuffisances sur 6)	Retards de paiement (au moins 1 retard sur 3)	Restrictions de consommation (au moins 4 restrictions sur 9)	Difficultés liées au logement (au moins 3 difficultés sur 9)
<b>Type de ménage</b>					
Personne seule	14,0	13,0	8,4	15,7	6,8
Famille monoparentale	27,3	31,5	19,1	24,2	13,2
Couple sans enfant	4,5	7,2	3,6	5,2	3,1
Couple avec 1 enfant	8,8	14,1	8,2	7,2	6,3
Couple avec 2 enfants	9,4	18,3	7,1	6,6	5,8
Couple avec 3 enfants ou plus	17,8	23,6	14,3	12,9	11,8
<b>Âge<sup>1</sup></b>					
Moins de 30 ans	11,1	14,0	13,9	8,9	10,9
30-44 ans	14,7	20,3	12,2	10,3	9,7
45-59 ans	14,5	18,3	10,3	12,5	6,9
60-74 ans	8,9	9,9	4,2	11,1	3,3
75 ans ou plus	7,7	5,5	1,8	14,3	3,8
<b>Diplôme<sup>1</sup></b>					
Supérieur à bac+2	4,8	8,9	5,4	3,0	5,0
Bac+2 (Deug, DUT, BTS, etc.)	8,4	13,0	7,5	6,1	6,3
Bac ou brevet professionnel, ou équivalent	9,6	13,5	8,0	7,9	8,1
CAP, BEP	13,2	17,7	10,6	12,3	6,8
BEPC, CEP sans diplôme	18,5	16,3	8,7	21,3	7,1
<b>Situation vis-à-vis de l'emploi<sup>1</sup></b>					
En emploi	10,3	15,8	9,3	7,9	7,2
Au chômage	46,1	42,8	33,1	42,4	19,3
En inactivité	10,2	9,3	4,2	13,3	4,4
<b>Niveau de vie</b>					
En dessous du 1 <sup>er</sup> quintile	32,5	30,6	19,2	31,8	13,9
Entre le 1 <sup>er</sup> et le 2 <sup>e</sup> quintile	13,1	17,7	9,7	14,3	8,0
Entre le 2 <sup>e</sup> et le 3 <sup>e</sup> quintile	8,8	12,5	6,7	7,6	5,4
Entre le 3 <sup>e</sup> et le 4 <sup>e</sup> quintile	3,9	7,2	3,2	3,4	3,3
Au-dessus du 4 <sup>e</sup> quintile	1,8	4,6	3,1	1,6	2,7
<b>Ensemble</b>	<b>11,9</b>	<b>14,4</b>	<b>8,3</b>	<b>11,6</b>	<b>6,6</b>

1. De la personne de référence du ménage.

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages ordinaires.

Note : les autres types de ménage font partie du champ bien que la modalité ne soit pas représentée dans la ventilation par type de ménage.

Source : Insee, enquête SRCV 2016, données provisoires.